



M^e Philippe Larochelle, M^e Paul G. Brunet, président du Conseil pour la protection des malades, et Daniel Pilote, codemandeur de l'action collective.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Les soins se seraient dégradés depuis deux ans

depuis quatre ans en CHSLD. « Il n'y a pas de procédure plus appropriée que l'action collective » dans ce type de situation, a déclaré M^e Larochelle.

Des conditions inacceptables

Certaines situations que vivent les résidents de CHSLD sont « épouvantables et inacceptables ». « Combien d'actions ça va prendre pour que les odeurs nauséabondes [de couches souillées] cessent ? » a dénoncé M^e Brunet.

Sur le site Web de Larochelle avocats, la firme qui porte le dossier, les résidents de tous les CHSLD du Québec (ou leurs proches) peuvent décrire les situations de maltraitance qui les affectent. Ils peuvent aussi cocher parmi la vingtaine de situations ciblées celles qui s'appliquent à eux (par exemple, « je ne suis pas incontinent mais on me force à évacuer dans une couche », « recours abusif aux antipsychotiques », « médication mal gérée » ou « hygiène dentaire insatisfaisante »).

Déjà, d'autres types de problèmes que ceux indiqués dans la requête ont été soumis au groupe par le public. Il n'est pas exclu que l'action soit bonifiée en ce sens, ou que d'autres établissements ou CHSLD privés y soient inclus, a précisé M^e Larochelle.

« On peut faire mieux »

Les problèmes dans les CHSLD sont décriés depuis longtemps. Tout récemment, la question de la chaleur excessive (plus de 30 °C) dans les chambres de certains résidents a d'ailleurs été dénoncée.

« Ça fait longtemps qu'on réclame certaines affaires. Nous croyons que les soins et services se sont dégradés depuis quelques années », a affirmé M^e Brunet.

« Depuis deux ans, il y a beaucoup de maltraitance organisationnelle qui se répercute sur les résidents, a fait remarquer Daniel Pilote. Il manque de personnel et les employés sont épuisés. »

« Les gens qu'on représente méritent mieux, a martelé M^e Brunet. La dégradation [des soins] atteint un niveau tel qu'on est rendus à invoquer des droits constitutionnels. Le droit à la sécurité, à l'intégrité de la personne, à la dignité, ce sont des droits constitutionnels qui ne peuvent pas être limités par la loi provinciale qui dit "On vous donne ce qu'on a selon les ressources disponibles". »

« On espère qu'en lançant la procédure, on verra des changements immédiats dans le réseau de santé », a affirmé M^e Larochelle.



CONSEIL POUR LA
PROTECTION
DES MALADES

Réactions

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a réagi à la requête en soulignant le travail « d'arrache-pied » effectué par les employés des CHSLD. « Jamais un gouvernement n'a investi autant afin d'améliorer la qualité de vie des gens qui y résident. Pensons par exemple à la révision de l'offre alimentaire ou à l'ajout d'un deuxième bain par semaine pour les résidents qui le désirent. »

Le porte-parole du Parti québécois en matière de services sociaux, Dave Turcotte, a dit ne pas être « surpris du tout » par la demande d'action collective. Il a dit souhaiter que le gouvernement Couillard saisisse « l'ampleur de la situation » et agisse le plus rapidement possible.

« Nous allons laisser le processus judiciaire suivre son cours, a indiqué de son côté François Paradis, porte-parole de la CAQ en matière de santé. Cela dit, l'annonce de cette action collective est une autre illustration parfaite des 15 années de laisser-aller libéral. Nos aînés sont totalement ignorés. »

Du côté de Québec solidaire, la porte-parole Manon Massé trouve « préoccupant de voir que les citoyens et citoyennes doivent passer par une poursuite judiciaire pour rappeler le gouvernement à ses responsabilités. C'est une autre preuve de l'échec [de Philippe Couillard et de son ministre de la Santé] à améliorer la vie de milliers de Québécoises et de Québécois. »

La présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Nancy Bédard, souhaite que cette procédure « serve d'électrochoc en CHSLD, mais aussi un peu partout dans le système de santé. Le gouvernement a fait la sourde oreille. Il récolte ce qu'il a semé ».

L'autorisation de l'action collective pourrait prendre quelques mois.

Avec Marie-Michèle Sioui